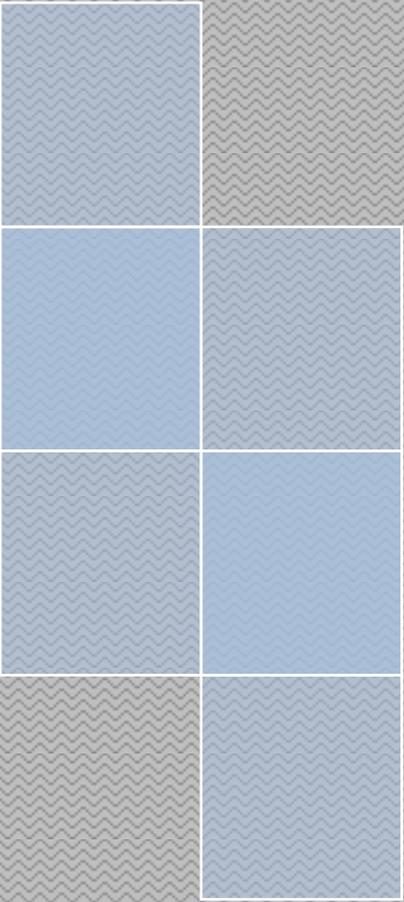




PLU

Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de Capesterre
de Marie-Galante



Pièce n°5
Annexe 5G

Inventaire des Zones Humides



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
LES ZONES HUMIDES DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE	5
CARTE GÉNÉRALE	5
ZONES HUMIDES PAR PARCELLE	6
LISTE DES MARES EN PROJET DE RÉHABILITATION	9
DÉFINITIONS	11
FORET MARECAGEUSE	11
LIT DE COURS D’EAU.....	12
MANGROVE CAPTIVE.....	13
MARAIS SAUMATRE	15
MARE	16
PRAIRIE HUMIDE.....	18
LISTE DES MARES DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE	20

INTRODUCTION

DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

La protection des zones humides apparaît depuis plusieurs années comme un principe important de la gestion du territoire tant au niveau national qu'au niveau régional :

- Le Code de l'Environnement (art. L211-1) vise à une meilleure gestion de la ressource en eau et pour cela, il rappelle que cela passe par :

« 1° La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

- Le SAR (Schéma d'Aménagement Régional) - Approuvé en juin 2011

Il confirme la protection d'un certain nombre d'espaces naturels sur l'ensemble de la Guadeloupe parmi lesquels figurent les « zones humides d'importance régionale ».

En sus d'être cartographiées (en vert foncé sur la carte du SAR et du SMVM), ces zones protégées sont rappelées dans un tableau récapitulatif dans l'annexe 3 du SAR.

L'ensemble de ces espaces naturels de protection forte doivent suivre les règles suivantes :

« Quelle que soit leur vocation, les constructions et aménagements dont la réalisation peut être autorisée par les dispositions législatives et réglementaires applicables à l'espace naturel de protection forte concerné doivent être conçus et implantés de façon à prévenir et minimiser leur impact écologique et paysager, notamment dans leur localisation et leur aspect.

Il revient donc aux documents d'urbanisme locaux de fixer les prescriptions qui mettront en œuvre cette règle de principe faite aux constructions nouvelles et aux aménagements d'avoir un impact écologique et paysager très réduit notamment dans leur localisation et leur aspect.

L'ouverture de nouvelles carrières est interdite dans les espaces naturels de protection forte. » (SAR, juin 2011, page 198)

- Le SDAGE (Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux) - Approuvé en 2016

Le SDAGE 2010-2015 imposait l'élaboration d'un inventaire des zones humides à annexer aux documents d'urbanisme locaux.

Le SDAGE 2016-2021, approuvé en novembre 2015, impose quant à lui dans la mesure n°63 la mise à jour régulière de ces inventaires. Aussi, la disposition 77 précise d'intégrer un inventaire des zones humides dans les documents d'urbanisme sur la base méthodologique suivante :

« Les collectivités et EPCI réalisent un inventaire des zones humides à l'échelle parcellaire en appliquant les critères de définition et de délimitation précisés dans l'arrêté MEEDDAT/MAP du 24 juin 2008 en application des articles L214- 7-1 et R211-108 du code de l'Environnement. La caractérisation et la délimitation des zones humides s'appuient sur la méthodologie adaptée au contexte guadeloupéen développée par la MISEN sur la commune du Gosier (ONF, BRGM, 2008). Ces

inventaires sont réalisés à partir de l'atlas des zones humides disponible auprès du service de l'État chargé de la police de l'eau. Ils intègrent une caractérisation des fonctionnalités des zones humides.

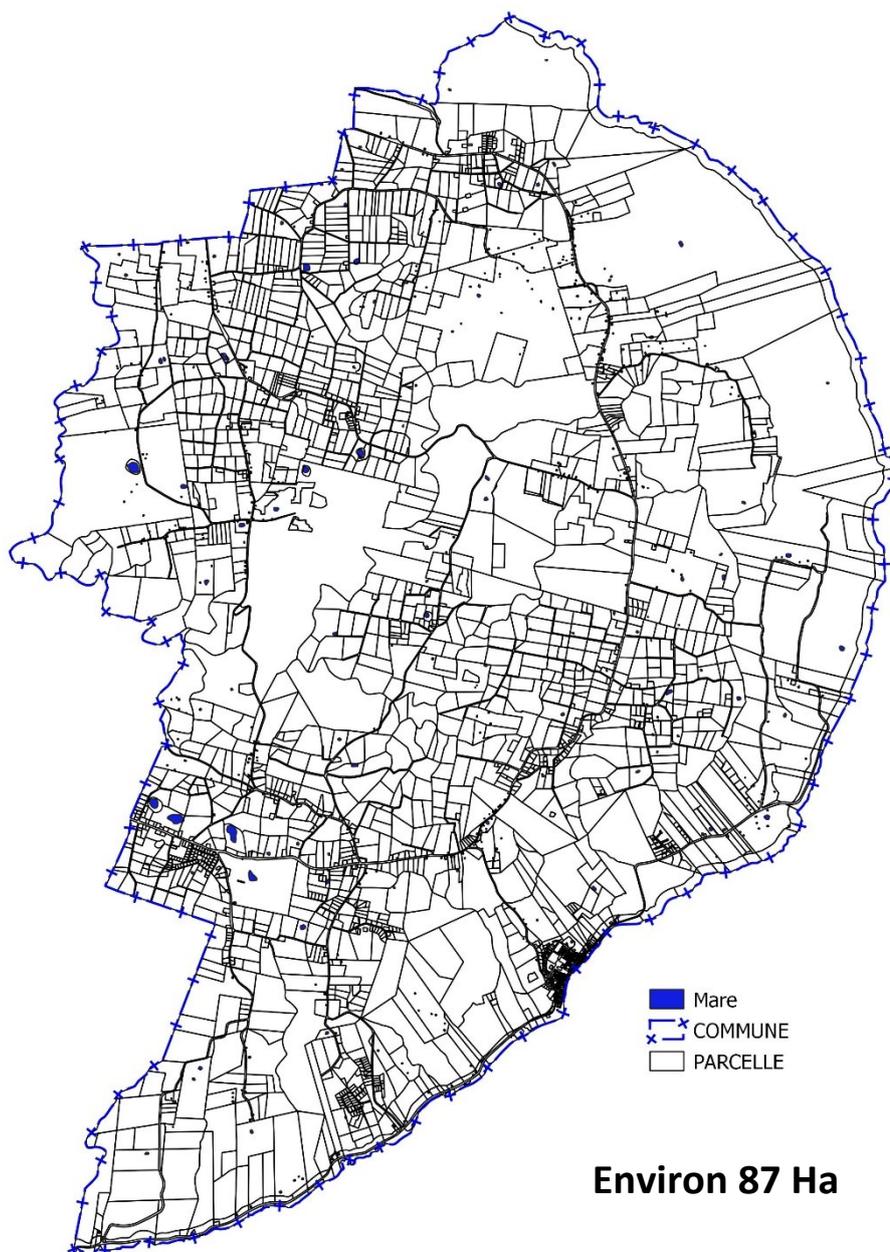
Pour les communes de Guadeloupe, le conseil départemental est associé à l'élaboration de cet inventaire qui est validé par le conseil municipal puis par la MISEN. Si des corrections s'avèrent nécessaires, les communes ou EPCI concernés doivent les prendre en compte dans un délai de 1 an et suivre la même procédure de validation.

Les données relatives aux zones humides de Guadeloupe sont ensuite transmises après validation à l'Office de l'eau pour une valorisation à l'échelle du territoire.

Afin de garantir efficacement la protection des zones humides l'inventaire des zones humides est annexé au document d'urbanisme (PLU) lors de son élaboration ou de sa révision. Les documents d'urbanisme fixent les orientations d'aménagement des zones humides. À titre d'exemple, les documents d'urbanisme peuvent préciser dans leurs règlements écrit et graphique les dispositions particulières qui sont applicables à ces zones humides : occupations du sol et utilisations interdites (affouillements, remblais, etc.), occupations du sol soumises à des conditions particulières. Dans les communes à fort développement où l'urbanisme côtoie la mangrove, l'inventaire des zones humides comprendra également la délimitation physique des mangroves. »

LES ZONES HUMIDES DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

CARTE GÉNÉRALE



SOURCE : CADASTRE 2016, ATLAS ZONE HUMIDE 2007
TRAITEMENT AISET CONSULTING

ZONES HUMIDES PAR PARCELLE

Il est à noter qu'il existe des mares qui ne sont pas sur des parcelles

Type	Surface	Parcelles concernées (DGFIP 2016)	
Mare	86,54 Ha	AB	AB0037 AB0054 AB0070 AB0071 AB0112 AB0118 AB0142 AB0143 AB0152 AB0153 AB0167 AB0182 AB0198 AB0231 AB0235 AB0278 AB0316 AB0363 AB0369 AB0669 AB0704
		AC	AC0002 AC0021 AC0025 AC0037 AC0076 AC0079 AC0080 AC0109 AC0110 AC0195 AC0255
		AD	AD0105 AD0121 AD0132 AD0143 AD0145 AD0163 AD0180 AD0182 AD0193 AD0205 AD0256 AD0262 AD0272 AD0320

Type	Surface	Parcelles concernées (DGFIP 2016)	
			AD0322 AD0329 AD0331 AD0367 AD0401 AD0424 AD0485
		AE	AE0014 AE0024 AE0039 AE0041 AE0062 AE0090 AE0103 AE0117 AE0142 AE0258 AE0260 AE0296 AE0298
		AH	AH0029 AH0042 AH0075 AH0076 AK0036
		AK	AK0037 AK0070 AK0075 AK0076
		AL	AL0010 AL0034 AL0044 AL0045 AL0102 AL0103 AL0113 AL0135 AL0146 AL0163 AL0317 AL0501 AL0625 AL0627
		AM	AM0074 AM0146 AM0150 AM0167 AM0181 AM0187 AM0280 AM0297

Type	Surface	Parcelles concernées (DGFIP 2016)	
			AM0299 AM0322 AM0339 AM0386 AM0403 AM0404 AM0410 AM0417 AM0464 AM0485 AM0606 AM0727 AM0793 AM0797 AM0800
		AN	AN0001 AN0007 AN0039 AN0050 AN0075 AN0087 AN0133 AN0145 AN0225 AN0232 AN0241 AN0319 AN0320 AN0602 AN0602 AN0602

LISTE DES MARES EN PROJET DE RÉHABILITATION



Projet de réhabilitation de mares sur le territoire de Marie-Galante

Réunion en date du 14 octobre 2021

L'échange s'est déroulé en visioconférence avec :

- Monsieur Laban, Directeur de l'Office de l'Eau
- Marcus Agbekodo, Directeur Adjoint Pôle scientifique et technique de l'Office de l'Eau
- Madame Dongal, Directrice adjointe Pôle Administration et Finance de l'Office de l'eau
- Madame Etzol, Présidente de la CCMG
- Jonathan Boudry, Directeur de Cabinet de Madame Etzol
- Laurie Mirval, Chargée de projet Aménagement, CCMG
- Charlotte Blanc, Doctorante en droit de l'environnement, CCMG

La volonté de l'Office de l'Eau est de soutenir une action sur les mares afin de préserver la ressource en eau du territoire. Ce projet est d'intérêt public. Ils ont sélectionné un bureau d'étude afin de faire un diagnostic des mares dans le but d'identifier clairement les besoins. Par la suite, des réhabilitations seront faites par lots de 10 à 12 mares.

Afin de prétendre à cette réhabilitation, les mares doivent répondre à plusieurs critères :

- La préservation des continuités écologiques
- La contribution à l'activité économique de l'île
 - o Promotion de l'élevage
 - o Diversification agricole
- Usage d'intérêt collectif

Dans un premier temps, un diagnostic sera établi par le Bureau d'Etude Caraïbes Environnement. Ce diagnostic débutera en janvier 2022. Afin de pouvoir débuter cette étude, il est demandé d'ici le 22 décembre 2021 de fournir une liste de 15 mares (5 par commune). Cette liste sera complétée par la suite pour atteindre 48 mares du territoire. Ce diagnostic permettra d'établir les besoins des mares. Dans un second temps, ces mares seront réhabilitées par lots de 10 ou 12 mares. La réhabilitation peut prendre plusieurs formes : curage des boues, étanchéité, aménagement permettant une utilisation de la mare par les agriculteurs, aménagement permettant la protection de leur biodiversité.

COMMUNE DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

Liste des mares qui font l'objet d'un projet de réhabilitation avec le concours de la CCMG

Lieu-dit	N° Parcelle	Propriétaire	Remarques
		Département de la Guadeloupe	Mares sélectionnées avec le concours de la commune de Capesterre de Marie- Galante. Mares utilisées par les agriculteurs environnants.

DÉFINITIONS

Les définitions suivantes sont extraites du rapport final de juillet 2007 de l'« ETUDE DE RECENSEMENT DES ZONES HUMIDES DE GUADELOUPE » réalisée par la DAF (MISE) et l'ONF

FORET MARECAGEUSE

Présentation générale :

La forêt marécageuse fait suite à la mangrove dans les endroits qui demeurent inondables mais hors d'atteinte de la marée, le long des cours d'eau et dans les plaines côtières.

Genèse :

La forêt marécageuse est un biotope qui se développe naturellement sur les sols à hydromorphie permanente et à faible salinité.

Fonctionnement hydrique :

La forêt marécageuse suit un rythme d'inondation saisonnier (non plus journalier comme la mangrove). La période d'inondation correspond à la saison humide, où la proximité de la nappe phréatique par rapport à la surface provoque un engorgement des sols, l'évacuation latérale des eaux ne se faisant que très lentement.

En saison sèche, il y a un ressuyage des sols, qui ne laisse subsister que quelques flaques entre les bouquets d'arbres.

Nature du sol :

Le sol est constitué par une accumulation de débris végétaux plus ou moins grossiers et de particules organo-minérales, reposant sans cohésion sur un niveau plus compact, généralement argileux.

Salinité :

La forêt marécageuse se développe dans un milieu non salé ou faiblement saumâtre. La salinité est généralement très inférieure à 10 g/l.

Principales plantes hygrophiles présentes :

La végétation est beaucoup plus diversifiée qu'en mangrove, mais la strate arborescente est dominée par une seule espèce, le Mangle médaille (*Pterocarpus officinalis*).

Au total, 178 espèces ont pu être recensées, dont 30% sont des lianes ou des épiphytes (Imbert et al., 1997).

A l'étage de la canopée, la forêt marécageuse est quasi monospécifique, *Pterocarpus officinalis* étant partout très dominant. Cependant, quelques autres essences sont présentes de façon disséminée : *Sterculia, Ficus, Ceiba*.

En ce qui concerne le sous-bois, dans les endroits où la submersion est importante, il est uniquement constitué par le Malanga rivière (*Montrichardia arborescens*). Les lianes et les épiphytes (notamment *Philodendron giganteum*) peuvent être abondants si le couvert n'est pas trop dense.

Les secteurs les moins inondables offrent une flore plus riche. Au niveau du sol, les Fougères peuvent atteindre un recouvrement important lorsque l'éclairement est suffisant. Les arbustes sont nombreux : *Symphonia globulifera, Anona glabra, Cassipourea guianensis, Maytenus guianensis, Ixora ferrea, Antirhea, Myrcia splendens*. Les épiphytes à grandes feuilles sont abondants (Broméliacées, Aracées, Fougères), ainsi que les lianes.

Enjeux :

- ❖ intérêt écologique : la forêt marécageuse constitue l'habitat préférentiel ou exclusif de plusieurs espèces végétales rares aux Petites Antilles, comme *Lonchocarpus sericeus*, *Hymenocallis caribaea* et *Aechmea flemingii*. Deux espèces d'oiseaux insectivores endémiques, à aires de distribution restreintes, y sont particulièrement abondants : le Pic de Guadeloupe (*Melanerpes lherminieri*) et la Caféïette (*Dendroica plumbea*) (Bonhême et al., 1998).
- ❖ intérêt patrimonial au niveau international (cf « présentation générale »)
- ❖ culture de mère et de cresson
- ❖ production de bois
- ❖ potentialités en matière d'extraction de colorants et de composés à propriétés pharmaceutiques à partir de la gomme de *Pterocarpus officinalis* (Bonhême et al., 1998)

Pressions :

- ❖ urbanisation : extension des infrastructures urbaines et routières, ce qui induit une fragmentation de la forêt marécageuse
- ❖ agriculture : défrichements et culture, création de canaux impliquant un risque de drainage
- ❖ cyclones, mais la végétation a une bonne résilience
- ❖ hausse du niveau de la mer, induisant une salinisation des espaces côtiers (Bonhême et al., 1998)

LIT DE COURS D'EAU

Présentation générale :

Les cours d'eau de Grande-Terre sont des ravines, au débit très variable selon la saison, en grande partie asséchées pendant le Carême, qui ne peuvent accueillir que des espèces résistantes.

Les cours d'eau en montagne de Basse-Terre, dans leur partie haute, sont des torrents aux eaux fraîches et bien oxygénées et deviennent, dans leur partie de plaine, plus larges, avec un lit plus profond.

Genèse :

Les cours d'eau permanents sont issus de résurgences de nappes phréatiques.

Les cours d'eau temporaires (ravines), sont alimentés par l'eau pluviale ou par des résurgences temporaires. La nature saisonnière de ces résurgences est liée à la nature géologique du substrat, peu propice à l'existence de nappes perchées.

Fonctionnement hydrique :

Le régime hydrologique des bassins de la Grande-Terre et de Marie-Galante est conditionné par la faiblesse relative de la pluviométrie, son caractère saisonnier bien marqué, une évapotranspiration potentielle élevée, la modération du relief et le caractère pseudo-karstique des formations calcaires.

Certaines années très sèches peuvent ainsi être marquées par une absence quasi-totale d'écoulement.

Nature du sol :

Elle est variable selon les cours d'eau.

Salinité :

Les cours d'eau sont constitués d'eau douce, à l'exception de quelques remontées d'eau salée concernant de rares cours d'eau à topographie plane, comme la Grande Rivière à Goyave et la rivière Lézarde.

Principales plantes hygrophiles présentes :

Les plantes présentes le long des cours d'eau sont variées et dépendent notamment de la localisation de ceux-ci. On trouve en particulier sur les cours d'eau du nord de la Basse-Terre *Syzygium jambos*, *Lonchocarpus pentaphyllus*, *Mimosa pigra* ou encore *Ludwigia octovalis*.

Enjeux :

- ❖ autoépuration : d'après le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE, 2003), la forte pente des cours d'eau (excepté la Grande Rivière à Goyaves) leur confère une bonne capacité d'auto-épuration
- ❖ production d'eau potable
- ❖ irrigation
- ❖ production d'hydroélectricité avec trois micro-centrales sur les rivières du Grand-Carbet, de Pérou et de Bananier
- ❖ écologique : présence d'espèces en voie de disparition, comme les ouassous
- ❖ thermalisme
- ❖ utilisation de la ressource en eau par les industries (centrales thermiques, agroalimentaire...)
- ❖ usages récréatifs (baignade, canoë, canyoning, randonnées aquatiques...)
- ❖ pêche
- ❖ gestion de l'urbanisation sur les lits majeurs et des risques en cas de crues (plus particulièrement en Basse-Terre)

Pressions :

- ❖ pollution industrielle (établissements d'extraction de matériaux des rivières, sociétés de concassage à proximité des cours d'eau, sucreries, distilleries) et agricole (traitements chimiques), pollution domestique (décharges sauvages et stations d'épuration). Le problème de la qualité de l'eau dans les estuaires, plus pollués parce que situés en aval, se pose en particulier, et notamment à propos du développement des ouassous.
- ❖ sécheresse
- ❖ incidence des prélèvements en eau sur les peuplements des habitats aquatiques, avec l'affaissement des débits liés aux captages
- ❖ pêche

MANGROVE CAPTIVE

Présentation générale :

D'après la Directive Locale d'AMénagement des forêts humides littorales (DILAM, 1999), « la mangrove est un groupe de plantes ligneuses qui se développe le long des côtes protégées des zones tropicales et subtropicales. Elle pousse dans un milieu à dépôt salin présentant diverses formes de sols anaérobies. La mangrove est un écosystème où cohabitent une flore peu diversifiée et une faune très riche. »

D'après la carte écologique de la Guadeloupe d'Alain Rousteau, les mangroves captives « sont séparées de la mer par un cordon littoral sableux, souvent boisé derrière la plage proprement dite.

En règle générale, il n'y a pas (ou peu) de forêt à *Pterocarpus* en amont des berges captives.

Les mangroves captives importantes s'étendent au nord et au sud de Port-Louis (jusqu'à la Pointe Sable de Bar). On trouve des poches de mangrove captive le long de la côte sud de la Grande-Terre (jusqu'à la Pointe des Châteaux), sur la façade nord de l'Îlet Fajou, à l'embouchure de la rivière Vieux-Fort à Marie-Galante et sur la grève atlantique du Grand-Îlet aux Saintes.

Les mangroves captives sont des systèmes extrêmement sensibles. Leur équilibre dépend des échanges qu'ils entretiennent avec la mer et des flux d'eau douce terrigènes. »

Genèse :

La mangrove captive se développe derrière un cordon littoral sableux. Celui-ci est édifié par la mer, lorsque des vagues rapportent du sable vers le rivage. Cela est possible en l'absence de barrière corallienne, celle-ci impliquant que les vagues se brisent avant d'atteindre le rivage.

Fonctionnement hydrique :

La mangrove captive est alimentée en eau par les marées, par l'eau de pluie ainsi que par des écoulements provenant du bassin versant. Cependant, les échanges avec la mer ainsi que les apports d'eau terrigène se font moins facilement. En particulier, l'eau de mer percole à travers le cordon sableux. La mangrove captive est donc davantage sensible aux paramètres extérieurs tels que la sécheresse ou une perturbation des flux liée à l'urbanisation.

Par ailleurs, en période pluvieuse ou lors de tempêtes en mer, le cordon peut être ouvert par les eaux. Le système est donc hydrologiquement instable et plus fragile.

Nature du sol :

En Basse-Terre la mangrove se développe sur des vases et alluvions de rivières. Il en est de même en Grande-Terre où viennent s'ajouter les argiles de décalcification. A l'Îlet Fajou ce sont des conglomérats à débris de coraux et ciment argileux.

D'autre part, la mangrove crée des sols riches en matière organique. Ceux-ci sont par ailleurs asphyxiants du fait du manque d'oxygène.

Salinité :

L'eau de la mangrove captive est plus concentrée en sel que celle de la mangrove ouverte. En effet, l'eau de mer ne pénètre pas librement dans la mangrove. Ceci combiné avec le phénomène d'évaporation conduit généralement à une sursalinité, permanente au niveau du sol et temporaire en ce qui concerne l'eau.

Principales plantes hygrophiles présentes :

La végétation est essentiellement arborescente. Elle revêt parfois un aspect arbustif et comporte également quelques espèces herbacées, comme l'Ananas-bois *Tillandsia utriculata*.

Les principaux arbres de la mangrove sont les Palétuviers rouge (*Rhizophora mangle*), noir (*Avicennia germinans*), blanc (*Laguncularia racemosa*) et gris (*Conocarpus erectus*). En mangrove captive, l'essence la mieux représentée est la Palétuvier noir, mieux adapté à une sursalinité. Le Palétuvier rouge se retrouve souvent à l'état nanifié.

Enjeux :

Au niveau de la mangrove en général, il existe des enjeux :

- ❖ de protection : rôle de régulation vis-à-vis des aléas climatiques (comme les raz-de-marée), de stabilisation et de protection des espaces littoraux (frein à l'érosion côtière)
- ❖ écologique : habitat d'une faune diversifiée, site de nidification pour les oiseaux de mer et du littoral, rôle d'épuration des eaux, rôle trophique (importante production de biomasse)

- ❖ patrimonial : réservoir en ressources génétiques
- ❖ paysager : la mangrove de Guadeloupe offre des paysages très divers, qui résultent de la grande variabilité des conditions du milieu (topographie, salinité, circulation de l'eau...) ou d'interventions humaines
- ❖ économique : au niveau de la pêche (la mangrove constitue des frayères à poissons), du tourisme

Pressions :

- ❖ urbanisation (aménagement routiers, développement des zones industrielles)
- ❖ pollution des eaux : urbaine (présence de décharges, rejet des eaux usées des agglomérations), industrielle (rejet des eaux usées des industries, en particulier des sucreries et rhumeries) et agricole (présence de résidus des intrants destinés à l'agriculture, menace qui touche plus particulièrement la faune aquatique abritée par les racines)
- ❖ prélèvement de sable corallien dans le lagon du Grand Cul-de-Sac Marin
- ❖ changement climatique et hausse du niveau de la mer
- ❖ cyclones, mais la végétation a une bonne résilience
- ❖ sécheresse

MARAIS SAUMATRE

Présentation générale :

Les marais saumâtres occupent de vastes superficies en Grande-Terre. Ils sont le plus souvent situés entre la mangrove et la forêt marécageuse. Ces formations, caractérisées par des herbes denses hautes d'environ 2 mètres, sont difficilement pénétrables. Elles sont régulièrement parcourues par des incendies en saison sèche, ces derniers étant allumés par les chasseurs afin de maintenir une végétation herbacée plutôt que ligneuse, la végétation herbacée étant propice à la chasse du gibier d'eau.

La lisière entre ces marais et la mangrove est très souvent ouverte et constitue un milieu propice aux oiseaux d'eau qui y trouvent une nourriture abondante.

Genèse :

Les marais saumâtres remplacent la mangrove quand celle-ci disparaît suite à des actions anthropiques, qui sont dans la majorité des cas des brûlages provoqués pour capturer les crabes et les racoos ou pour favoriser les aires de poses pour les limicoles chassés.

Fonctionnement hydrique :

Les marais suivent une alternance saisonnière d'inondations et d'exondations. Les marais saumâtres sont inondés de juin à décembre.

Nature du sol :

Les marais saumâtres se développent sur des sols tourbeux, constitués de matières racinaires.

Salinité :

Les marais saumâtres présentent une salinité intermédiaire de 5 à 10 g/L.

Principales plantes hygrophiles présentes :

La végétation est constituée de deux communautés distinctes : l'une est dominée par l'Herbe coupante *Cladium mariscus*, l'autre par la Fougère dorée *Acrostichum aureum*.

Enjeux :

- ❖ chasse

- ❖ la question se pose de laisser ou non le milieu revenir à son équilibre naturel, c'est-à-dire la forêt (marécageuse ou de mangrove). L'existence des marais est en effet exclusivement liée à une action anthropique.

Pressions :

- ❖ chasse
- ❖ brûlis en saison sèche

MARE

Présentation générale :

De nombreuses mares, naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, existent en Guadeloupe, principalement en Grande-Terre et sur Marie-Galante.

La mare se définit comme un plan d'eau stagnante de petite superficie. Elle constitue le plus souvent un hydrosystème clos, uniquement alimenté par le ruissellement superficiel. Elle est généralement de faible profondeur et héberge une faune et une flore spécifiques et variées, qui s'organisent en ceintures concentriques en fonction de la profondeur de l'eau.

Genèse et évolution :

L'existence d'une mare d'origine naturelle repose sur un apport d'eau (eau de pluie ou eau provenant d'une nappe phréatique) et sur la présence d'un sol imperméable.

Qu'elle soit de formation naturelle, artificielle ou mixte, la mare évolue.

Elle est au départ de petite taille (3 à 10 mètres de diamètre), normalement à sec durant le carême et constitue un plan d'eau libre (stade de jeunesse).

Au stade de maturité, la mare a une taille plus importante (20 à 100 mètres de diamètre) et devient davantage profonde (jusqu'à 2 mètres). Elle peut être permanente ou temporaire. La végétation aquatique est importante et diversifiée.

La mare se comble ensuite progressivement, avec l'apport d'alluvions par les eaux de ruissellement ainsi que le dépôt de débris végétaux provenant des plantes aquatiques. La partie centrale de la mare est alors exhauscée (stade de début de comblement).

Ce processus se poursuit jusqu'au comblement quasi-total de la mare. Lorsque le comblement s'est effectué à partir du centre, il ne subsiste plus, autour de la prairie inondée qui s'est considérablement étendue, qu'une étroite ceinture d'eau qui peut être peuplée de diverses espèces flottantes ou enracinées. Il s'agit du stade de fin de comblement au sein duquel il n'y a plus que quelques centimètres d'eau (JEREMY et al.).

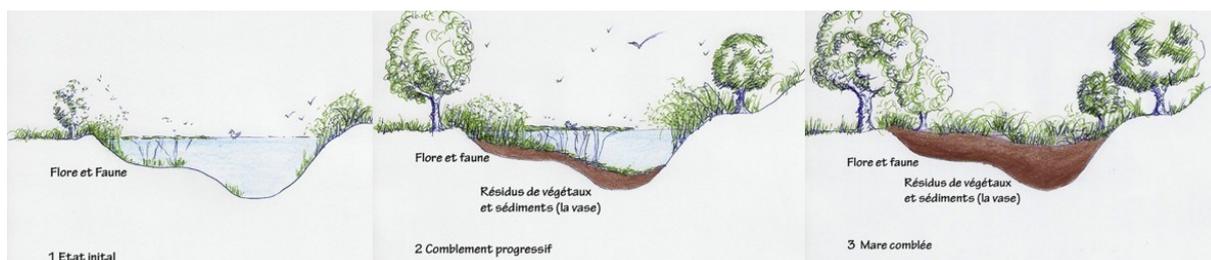


Figure 1 Schéma : Le comblement, un phénomène naturel (HATCHY-DORVILLIUS F.)

Si le comblement peut effectivement être d'origine naturelle, la pression majeure est souvent d'origine foncière qu'il s'agisse de projets de construction, (s'affranchissant parfois d'étude préalable), de projets agricoles (induisant la pollution organique et chimique engendrée par les animaux et les cultures), de certaines activités industrielles, commerciales (distillerie, route, chantiers).

Aux Mares Citoyens ! CAUE Guadeloupe

Fonctionnement hydrique :

L'origine de l'eau des mares est soit météorique soit souterraine. Concernant les eaux de pluies, différents processus à l'origine de l'accumulation des eaux dans les mares peuvent être distingués : par ruissellement le long d'une colline, par ruissellement sur l'ensemble des bords d'une doline, par l'intermédiaire d'une ravine et par l'accumulation directe des eaux de pluies.

Quelques mares sont alimentées par de l'eau de la nappe phréatique qui affleure ou par des nappes perchées.

Les apports d'eau de pluie compensent plus ou moins, selon les années, les pertes par évaporation, infiltration dans les berges et prélèvement par l'homme et les animaux. En période de sécheresse, une mare peut perdre toute son eau.

D'après l'étude de recensement des mares et canaux en Guadeloupe (Caraïbes Environnement, 2001), plus de 80 % des mares ne sont pas alimentées directement par une source apparente d'eau (ravine, rivière ou canal) et plus de 90 % ne présentent pas d'exutoire vers une ravine, rivière ou une autre mare.

Nature du sol :

Les mares se créent sur des sols présentant une couche de terre argileuse imperméable.

Salinité :

Les mares constituent des milieux d'eau douce.

Principales plantes hygrophiles présentes :

D'un point de vue floristique, on distingue le phytoplancton constitué d'algues microscopiques, les hydrophytes (végétaux de pleine eau) et les héliophytes (végétaux plutôt liés aux zones peu profondes de la partie supérieure des rives).

Parmi les hydrophytes, on trouve les plantes flottantes entre deux eaux, submergées, enracinées ou non (*Najas guadalupensis Spreng.*, *Chara spp.*, *Nitella spp.*) et les plantes dont l'appareil végétatif flotte à la surface (*Lemna perpusilla T.*, *Pistia stratioides L.*, *Eichhornia crassipes Mart.*). Dans le cas d'une mare permanente, il y a la présence de nénuphars.

Parmi les héliophytes, on trouve *Ludwigia octovalvis* et *Cyperus alopecuroïdes*.

Enjeux :

- ❖ ressource agricole : abreuvement du bétail (sur 80 à 100% des mares d'après l'étude de recensement des mares et canaux en Guadeloupe de 2001) et arrosage des cultures

marâchères. Très peu de mares sont cependant utilisées pour l'irrigation de champs cultivés et ce système n'est semble-t-il visible qu'en cas de sécheresse importante.

- ❖ intérêt écologique : intérêt intrinsèque du milieu, halte pour les oiseaux migrateurs, dernier refuge pour certains oiseaux d'eau douce en voie de disparition, comme le Canard rouletotou (*Oxyura dominica*) ou le Grèbe à bec bigarré (*Podilymbus podiceps*)
- ❖ intérêt patrimonial (distilleries, mares à boire...)
- ❖ rôle hydraulique avec le drainage des terrains
- ❖ élevage de poissons et crustacés. Ce type d'utilisation ne concerne que quelques mares et est limité par le caractère temporaire des points d'eau.

Pressions :

- ❖ comblement naturel
- ❖ importante pression foncière : comblement pour construire et creusement en cas de sécheresse. De plus, lors de la réalisation de travaux de curage et de reprofilage sans étude préalable, il y a parfois retrait de toute la couche argileuse, ce qui supprime l'étanchéité de la mare.
- ❖ pression agricole : l'accès direct des animaux à la mare induit une pollution organique ainsi que la prolifération d'agents pathogènes ; par ailleurs, les cultures intensives induisent elles une pollution chimique.
- ❖ pollution de certaines activités ou infrastructures (distilleries, chantiers de construction, routes) et pollution domestique avec le dépôt d'objets encombrants dans les mares de Grande-Terre.
- ❖ dégradation de la mare liée à la sécheresse : lors d'une sécheresse sévère et longue, l'argile tapissant le fond de la mare perd de son imperméabilité à cause de la création de fentes de retrait. Ce phénomène est aggravé par la présence de graminées, dont les racines fines pénètrent dans les fentes afin d'aller chercher l'eau plus en profondeur. Cela entraîne le développement des fentes de retrait sur une plus grande profondeur voire sur toute l'épaisseur de l'argile, ce qui permet ensuite à l'eau de s'infiltrer jusqu'à la roche mère perméable.

PRAIRIE HUMIDE

Présentation générale :

Les prairies humides constituent les formations les plus en amont du système d'arrière mangrove.

On distingue deux grands types de faciès : un faciès salé avec des prairies halophiles et un faciès dominé par l'eau douce avec des prairies dulçaquicoles.

Les prairies halophiles se développent en bordure de mangrove, alors que les prairies dulçaquicoles se retrouvent au voisinage de la forêt marécageuse.

Genèse :

Les prairies correspondent à des zones pâturées par des bovins. Elles peuvent avoir été conquises sur les forêts marécageuses, ou dans le cas des prairies halophiles correspondre à un faciès de dégradation de la mangrove.

Fonctionnement hydrique :

Les prairies humides se développent sur des sols submergés en période pluvieuse et fortement desséchés durant le Carême. Elles restent toutefois beaucoup moins inondables que les marais.

Nature du sol :

Les prairies humides se développent sur des sols argileux très compacts et hydromorphes.

Salinité :

Selon les cas, les prairies peuvent présenter des faciès à eau douce comme des faciès à eau salée.

Principales plantes hygrophiles présentes :

En ce qui concerne les prairies halophiles, peu d'espèces végétales parviennent à survivre dans des conditions aussi contraignantes. Il s'agit essentiellement de l'Amaranthe bord-de-mer *Philoxerus vermicularis* et d'une graminée *Sporobolus virginicus*.

Dans les secteurs peu salés, les prairies présentent des cortèges floristiques très riches. Parmi les espèces qui ont un recouvrement important, on trouve surtout la Petite Véronique *Bacopa Monnieri*, le Jonc *Eleocharis mutata*, l'Herbe-soleil *Wedelia trilobata*, le Piment-vache *Polygonum punctatum* et la Grande Herbe-mare *Echinochloa pyramidalis*.

Enjeux :

- ❖ pâturage
- ❖ chasse du crabe de terre

Pressions :

- ❖ pression agricole : pâturage
- ❖ chasse du crabe de terre

LISTE DES MARES DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

L'inventaire des mares de 2007 fait apparaître une liste de 102 mares, cette liste sera corrigée lors du prochain inventaire prévu en 2023

id	toponyme	surface en m ²	saisonnalité	enjeux	pressions	espèces protégées
1163		257,57				non
1164		416,65				non
1166		400,32				oui
1167		150,35				non
1168		135,51				non
1169		497,33				non
1170		2669,39	Asséché			non
1171		1781,70		Abreuvement	Elevage, pollution (ordures)	non
1172		273,32				non
1173		559,64		Abreuvement	Elevage	non
1174		325,30				non
1237		303,72				oui
1238		171,39				oui
1239		131,28				non
1240	Trou l'Echelle	973,34		Abreuvement, arrosage	Elevage, prélèvements d'eau (arrosage), pollution (ordures)	non
1241		563,24	Temporaire			non
1242		517,89	Temporaire	Abreuvement	Elevage, pollution (ordures)	non
1243		301,69				non
1244		504,57				non
1245		203,78				non
1246		283,87				non
1247		548,32				non
1248		156,02				non
1249	Mare de Madame Michel	86,70				non
1250		441,91	Asséché			non
1251	Mare Docagne	268,19				oui
1252	Mare Grand Trou	288,08				non
1253	Mare Parlouis	816,80		Abreuvement	Elevage, pollution (ordures)	non
1254		1062,57	Asséché			oui

id	toponyme	surface en m ²	saisonnalité	enjeux	pressions	espèces protégées
1255		477,76				non
1256		666,05		Abreuvement	Elevage, pollution organique	non
1257	Trou Poirier	1288,77				non
1258		752,29				non
1259		551,65	Asséché			oui
1260		210,29				oui
1261		1224,52				oui
1262		90,59				non
1263		79,37				non
1264		100,26				non
1265		204,75				non
1266		210,37				non
1267		199,26				non
1268		445,74	Temporaire	Abreuvement	Elevage	non
1269		174,08				non
1270	Mare l'Enclos	1210,80				oui
1271		686,64				non
1272		440,04				non
1273		345,64		Abreuvement	Elevage	non
1274		433,29				non
1275		351,18				non
1276		765,00				non
1277		571,21				non
1278		507,01				non
1279		304,97				non
1280		310,64				non
1281		175,51				non
1282	Ravine Morisset	1330,53				non
1283		150,49				non
1284		175,52				non
1285		482,10				non
1286	Mare Botreau	506,97				non
1287		292,57				non
1288		586,29				non
1289		362,24				non
1290		273,04				non
1292		426,37				non
1377		5849,72			Pollution (ordures)	non
1378		1238,92		Abreuvement	Elevage	non
1379		2262,68		Abreuvement	Elevage	non
1380		954,41				non
1381		1514,30		Abreuvement	Elevage	non
1382		962,52				non

id	toponyme	surface en m ²	saisonnalité	enjeux	pressions	espèces protégées
1383		465,16				non
1384		132,32				non
1385		245,23				non
1386		922,29	Temporaire			non
1387		1200,94				non
1388		1193,66		Abreuvement	Elevage	non
1389		454,30		Abreuvement	Elevage	non
1390	Le Grand Etang	1090,76		Abreuvement	Elevage	non
1391		255,03				non
1392		167,26				non
1393		249,28				non
1394		287,00	Temporaire	Abreuvement	Elevage	non
1395		695,22				non
1396		2755,53		Abreuvement	Elevage	non
1397		785,60		Abreuvement	Elevage	non
1398		635,29		Arrosage	Elevage, prélèvements d'eau (arrosage), pollution (ordures)	non
1399		167,21		Abreuvement	Elevage	non
1400		296,74				non
1401		480,69				non
1402		83,60				non
1403		7400,77				non
1404	Mare du Robert	7262,62				non
1405		3528,92				non
1406		780,16				non
1407		183,76				non
1408		165,78				non
1409		295,38				non
1410		390,01				non
1411		500,14				non
1413		387,35				non
1416		4280,94		Abreuvement	Elevage	non
1500		181,10				non
1501		305,07				non
1502		167,41				non
1503		292,62				non
1702		236,06		Abreuvement	Elevage, pollution (ordures)	non
1703		1005,80		Abreuvement	Elevage	non
1706		432,85				non
1707	Mare Caraïbe	498,99				non
1739	Mare Gros Jean	445,14		Abreuvement	Elevage	non